

PRIX D'ABONNEMENT

Franco pour la Suisse
Un an . . . . . fr. 10.—
Six mois . . . . . » 5.—
Trois mois . . . . . » 2.50
Pour l'Etranger le port en sus.

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne
Pour les annonces d'une certaine importance on traite à forfait.
Prix minimum d'une annonce 75 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table of arrivals and departures for Gare de La Chaux-de-Fonds on October 1st, 1897, listing destinations like Locle, Morteau, Besançon, etc.

Pour 2 fr. 10 on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'au 30 juin 1898, franco dans toute la Suisse.
Pour 7 fr. 10 on peut s'abonner à L'IMPARTIAL dès maintenant jusqu'à fin décembre 1898, franco dans toute la Suisse.

- JEUDI 14 AVRIL 1898
La Chaux-de-Fonds
Panorama international, Léopold-Robert 58 : « L'inondation de Toulouse. »
Sociétés de chant
Orphéon. — Répétition, à 8 1/2 h. du soir, au local.

1° Usine à gaz ; 2° Services électriques ; 3° Eau.
Les installations actuelles ne peuvent suffire à la consommation ni à l'emploi toujours croissant de ces divers agents de la force industrielle, et, en cas d'accident, nous ne pourrions actuellement parer au désarroi qui résulterait de la privation pour notre cité de l'un ou l'autre de ces facteurs nécessaires à sa vitalité.
I. L'Usine à gaz a besoin de nouveaux fours de distillation, d'un appareil de condensation approprié à sa consommation, d'un gazomètre qui puisse toujours et à chaque instant emmagasiner une provision suffisante pour le débit journalier.

chambre de jaugeage et divers autres travaux accessoires qui portent le devis à 240,000 francs.
De cette somme 60,000 francs environ seraient dépensés en 1898 et le solde en 1899.
La récapitulation des devis se fait comme suit :
I. Usine à gaz . . . . . fr. 190,000
II. Services électriques . . . . . » 530,000
III. Service des eaux . . . . . » 240,000
Total . . . . . fr. 960,000
Sur cette somme 430,000 francs seraient dépensés en 1898, et le reste, soit 530,000 francs en 1899.

dustriels. — Il a seulement voulu préciser que la classe ouvrière ne profitait pas directement de ces services, qu'elle n'en retirait pas tous les avantages qu'il estime lui revenir ; en outre, il aimerait que des rapports de cette étendue et de cette importance fussent imprimés et distribués, quinze jours ou trois semaines à l'avance, pour que chacun fût renseigné.
M. Lehmann ajoute que des questions plutôt techniques, qui sont en majorité dans ce rapport, peuvent paraître faire double emploi aux yeux des profanes ; ainsi, pour lui, il avoue ne pas comprendre qu'il soit nécessaire d'avoir côté à côté une station « d'accumulateurs » et une station « de réserve » ; presque toutes les questions naissant du rapport viennent pour la première fois devant le Conseil ; il est prêt à le voter, mais il aimerait voter en connaissance de cause.

COMMUNE DE LA CHAUX-DE-FONDS
CONSEIL GÉNÉRAL
11<sup>me</sup> séance tenue à l'Hôtel Communal, le mercredi 6 avril 1898, à 4 heures du soir.
Présidence de M. Alfred Robert, 1<sup>er</sup> vice-président.
(Rsuite et fin)
IV
Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit de 960,000 fr. pour le développement des services industriels.

La conduite ascensionnelle ne peut débiter que le volume d'eau fourni par trois jeux de pompes si l'on ne veut pas faire une trop forte perte de charge ; aussi la question est liée intimement à un agrandissement de l'usine hydraulique du Champ du Moulin afin d'obtenir la force motrice disponible. Il s'agira de relier l'usine électrique de Combe Garot avec celle des Molliaats qui est à trois kilomètres et demi de distance, de telle sorte que toutes les fois que l'eau motrice deviendra insuffisante, les pompes puissent être actionnées indirectement par les machines de Combe-Garot ou vice-versa les dynamos de Combe-Garot par les turbines des Molliaats.

M. H. Lehmann estime que la question soulevée par M. Schweizer doit être examinée pour elle-même puisqu'il est à prévoir qu'elle fera l'objet d'une motion ; nous ne devons pas solidariser la question du rapport présenté avec celle émise par l'orateur. Quant au rapport lui-même, M. Lehmann l'envisage comme très étudié mais en même temps très technique, très spécial et un peu impossible à digérer à première lecture ; la dépense est grosse, elle atteindra près d'un million. Il propose d'en renvoyer l'examen à une commission nommée dans le sein du Conseil, composée de spécialistes, laquelle serait chargée de faire rapport et de donner son préavis sur cette importante question et cela d'autant plus qu'une partie des travaux doit être exécutée cette année.

M. Mathys répond que les arrêtés du Conseil général ne renferment jamais la clause référendaire, celle-ci étant prévue par la loi sur les communes.
Il est mis aux voix la proposition de renvoi à une commission ; celle-ci est adoptée par 17 voix contre 5.
Il est décidé de composer cette commission de 9 membres qui seront choisis par le bureau.
M. Breitmeyer demande si cette commission sera choisie exclusivement dans le sein du Conseil général, ou si elle aura la faculté de s'adjoindre des spécialistes.













